

Compte rendu de séance

Séance du 9 Mars 2018

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	11

Date de la convocation
01/03/2018

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Publication du : 13/03/2018

L'an 2018, le 9 Mars à 20:30, le Conseil Municipal de Commune de Saint-Rémy-du-Plain, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur LERAY Yves, (Maire).

Présents : M. LERAY Yves, Maire, Mme MEIGNAN Laëtitia, M. BERRUYER Cyrille, Mme BEZIER Sylvie, M. BUSNEL Rémy, Mme DESEVEDAVY Marie-Hélène, M. JAMET Jean-Yves, Mme LEGRAND Sandrine, M. MACÉ Marcel, M. PELÉ Rémy, Mme ROCHELLE Christelle, M. ROUAULT Renan

Excusés :

Absent(s) : M. PRIOUL Dominique, M. RAPINEL Stéphane, M. BELLIER Dany

A été nommé(e) secrétaire : M. BERRUYER Cyrille

Objet(s) des délibérations

2018 -010 - Vote comptes administratifs 2017
2018 -011 - Approbation des comptes de gestion 2017
2018 -012 - Subventions communales 2018
2018 -013 - Devis paysagiste- Aménagement paysager :

2018 -010 - Vote comptes administratifs 2017

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, les comptes administratifs de la commune, de l'assainissement et du lotissement « Bellevue » de Saint Rémy du Plain.
Les résultats sont les suivants :

1°-Commune :

Fonctionnement : Dépenses : 340040.37€ - Recettes : 524531.33€

Soit un excédent de **184490.96€**

Investissement : Dépenses : 152919.56€ - Recettes : 356448.77€

Soit un excédent de **203529.21€**

2°-Assainissement :

Exploitation : Dépenses : 11863.97€ - Recettes : 65480.35€

Soit un excédent de **53616.38€**

Investissement : Dépenses : 9554.78€ - Recettes : 87774.29€

Soit un excédent de **78219.51€**

3° - Lotissement « Bellevue » :

Fonctionnement : Dépenses : 326232.61€ - Recettes : 383571.47€
Soit un excédent de **57338.86€**

Investissement : Dépenses : 394438.71€- Recettes : 306299.84€
Soit un déficit de **88138.87€**

Mr le Maire quitte la salle de conseil.

En l'absence du premier et du deuxième adjoint, Mme MEIGNAN Laëticia, troisième adjointe, demande au conseil municipal de délibérer sur les comptes administratifs :

Après délibération, le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2017 de la commune, de l'assainissement et du lotissement « Bellevue » par 11 voix POUR.

2018 -011 - Approbation des comptes de gestion 2017

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les comptes de gestion 2017, établi par Monsieur le trésorier d'Antrain. Les résultats constatés sur les comptes de gestion 2017 de la commune, de l'assainissement et du lotissement « Bellevue » sont identiques aux résultats des comptes administratifs 2017.

Après délibération, le conseil municipal approuve les comptes de gestion de la commune, de l'assainissement et du lotissement « Bellevue ».

2018 -012 - Subventions communales 2018

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'octroyer les subventions suivantes aux différentes associations et établissement scolaire (30€ par élève) :

- A.C.C.A. (St Rémy) 245€ +150€ pour le piégeage
- ACPG-CATM (St Rémy) 360€
- APE (Marcillé-St Rémy) 800€
- FC MBRN 600€
- Club des Aînés ruraux 570€
- FNATH - Combours 50€
- ATD Quart Monde 50€
- Restos du cœur 50€
- Centre anti-cancéreux 50€
- Croix Rouge 50€
- France ADOT 50€
- Rêves de Clown (Lorient) 50€
- Bâtiment CFA St Grégoire (2 élèves) 60€
- MFR Montauban (2 élèves) 60€
- LP de ST Aubin du Cormier (1 élève) 30€
- MFR HEDE (1 élève) 30€
- ADMR (0.44€ par habitant et 0.70€ par repas livré) :1000€ (somme versée au fur et à mesure de la réception des factures)

2018 -013 - Devis paysagiste- Aménagement paysager :

Mr le maire présente au Conseil municipal les devis reçus pour les travaux d'aménagement paysagers à différents endroits du bourg : parc du cimetière, Lotissement des Glycines et Lotissement du Moulin à vent :

Après délibération, le conseil municipal retient le devis de Redouté Marc de ST REMY DU PLAIN pour un montant de 2880.00€HT

Zone Artisanale :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les artisans de la zone artisanale font part de leur mécontentement par rapport à la dégradation de voirie et du manque de signalétique.

La prise de compétence « économie » par Couesnon marches de Bretagne depuis le 1^{er} janvier 2018, devait aboutir au transfert de la gestion de la zone. Aujourd'hui, aucune décision n'est prise au niveau de Couesnon marches de Bretagne, pour ce transfert. La zone va-t-elle être reconnue d'intérêt communautaire ?

En attendant cette décision, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal deux solutions :

- Soit l'entreprise LAMBERT est autorisée à faire un accès direct de sa parcelle sur la route départementale et dans ce cas la commune aménage l'entrée de la zone artisanale, provisoirement en grave bitume.
- Soit l'entrée pour l'entreprise LAMBERT est refusée et la commune fait un aménagement de façon plus légère au-delà de l'entrée et sur toute la voirie de la zone.

Avis gendarmerie " voisins vigilants " :

Monsieur le Maire donne le compte-rendu d'une réunion avec la gendarmerie.

La gendarmerie propose de faire une réunion publique afin d'expliquer à la population la démarche « voisins vigilant – action citoyenne ».

Le conseil municipal est favorable à cette démarche.

Jeu de cour maternelle- :

Option N°1 : L'achat d'une structure neuve identique : 7408€HT

Option N°2 : Achat des deux pièces défaillantes (glissière et une face escalade): 1690.70€HT

Option N°3 : Réparation des pièces défaillantes par nos soins : 116.46€TTC de peinture chez PRIOUL METAL SERVICES + Rachat de boulons. Travail réalisé par l'employé communal

Le conseil municipal décide prendre l'option N°3

Mutualisation des services

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a reçu avec les adjoints, des élus de Bazouges la Pérouse afin de parler : mutualisation des services et du personnel ;

Le conseil municipal de ST REMY est favorable à la poursuite de ces discussions en y associant en priorité la commune de Marcillé Raoul.

Balayage voirie :

« Pour le fonctionnement de la balayeuse, l'agent partira à 8h00 de Rimou pour un retour à 17h30 à Rimou. Les pleins d'eau se feront sur des bornes à eau Véolia à Antrain, Bazouges, St

Brice et Montours (limite de Poilley). L'agent déjeunera en 1h00 le midi et s'adaptera aux demandes des communes.

Un agent communal devra être présent pour donner les consignes et souffler devant la balayeuse si besoin. Pour les communes ne disposant pas d'agent, le chauffeur pourra descendre du véhicule pour souffler si c'est nécessaire.

La facturation se fera à l'heure au coût réel de la balayeuse soit 43.81€ pour 2017 + la mise à disposition du souffleur avec carburant + un forfait de 2x1/4 d'heure pour le déplacement aller/retour. Un balayage de 4h00 sur une commune avec la mise à disposition du souffleur sera facturé 4h30 à 43.81€ + 1.50€ pour le souffleur. »

16 passages sur ST REMY, soit : $16 \times 198.65 = 3178.40\text{€}$

Questions diverses

Demande de l'association « Roazhon Kirri » : Les membres de l'association demandent l'autorisation d'utiliser la salle des fêtes un vendredi soir en juin pour un apéritif servi aux sponsors avant le départ d'un raid humanitaire : l'Europ'Raid. Accord du Conseil Municipal

Pour information : Coût d'un terrain multisport : 31000€ + aménagement du terrain.

Bilan bibliothèque : Faire le point sur le nombre de fréquentations

Séance levée à : 22 :45

En mairie, le 12/03/2018
Le Maire
Yves LERAY